

crer une partie de ses économies à l'assurance ; chaque circonstance de la vie me donnait plus ou moins un argument pour amener sur le tapis la question d'assurance.

10.—Lorsqu'un de mes assurés venait à mourir, je n'épargnais aucun moyen pour en répandre le bruit et faire ainsi de la propagande en disant que c'était grâce à moi que telle ou telle famille avait été préservée de la misère.

11.—Finalement, je me mariaï avec la veuve d'un monsieur que j'avais assuré pour cent mille francs.  
—*L'Assurance Moderne.*

### UNE LIGNE DIRECTE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

Ce n'est pas à l'initiative du gouvernement, mais à celle de simples particuliers que nous devons la création d'une ligne directe entre le Canada et la France.

Si le gouvernement finit par accorder une subvention si longtemps promise et si longtemps différée à une compagnie de transports, ce qui ne nous surprendrait pas, car il semble y avoir des engagements pris dans ce sens—nous aurons deux lignes plus ou moins directes et nous n'en serions pas fâchés. La concurrence entre les deux lignes ne pourrait qu'être profitable aux intérêts du commerce.

En attendant, parlons de celle qui existe, ou du moins qui est en voie d'organisation.

MM. Walbaum et Rosetti de la "Furness Line" feront partir de Dunkerque, le 11 avril prochain, le steamer *Sarnia*, bien connu dans notre port et qui appartenait autrefois à la Dominion Line.

Un second vapeur, l'*Orégon* partira quelque temps après et, si les nécessités du service l'exigent, un troisième navire fera le trajet entre Dunkerque et le Havre.

La nouvelle ligne a l'appui de la Chambre de Commerce de Dunkerque et elle ne saurait manquer d'obtenir celui de la Chambre de Commerce du District de Montréal. Les commerçants français sont disposés à l'encourager et les commerçants canadiens, après avoir lutté avec tant d'énergie pour obtenir un traité de commerce avec la France, ne resteront pas en arrière.

La création d'une ligne directe entre le Canada et la France est le complément indispensable et inséparable du traité de commerce, puisque les navires qui toucheraient à un port étranger avant d'atterrir

en France ne pourraient faire profiter leurs cargaisons de tous les avantages conférés aux produits canadiens par le traité franco-canadien.

Les navires de la "Furness Line" feront escale à St-Pierre et Miquelon, qui est colonie française ; il y aura donc, pour des commerçants entreprenants, un élément de plus pour l'exportation de certains de nos produits. Toute une population de 15,000 âmes a, pendant la bonne saison, besoin de viandes, de beurre, de fromage, de farine, etc... car le groupe d'îles (St-Pierre, Miquelon et Anglade) n'est guère cultivable, il ne s'y fait point d'élevage et jusqu'aujourd'hui devait tirer sa subsistance en grande partie, des Provinces Maritimes.

Le point terminus de la ligne sera Montréal, tant que la navigation restera ouverte, et St-Jean, N. B., pendant la saison d'hiver.

Le service aura lieu deux fois par mois en été, et une fois en hiver.

Nous détachons du *Paris-Canada* les lignes qui suivent et qui indiquent les tarifs de passage et de fret.

**SERVICE DIRECT A GRANDE VITESSE** entre la France et le Canada avec escale à St-Pierre Miquelon, en correspondance à Dunkerque avec trois trains express de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, partant à 8 heures 5 matin, 1 heure 5 et 7 heures 25 du soir, et à Québec et Montréal avec les Compagnies du Grand-Tronc et du Canadian Pacifique Railway.

Le steamer de première classe *Sarnia* de la ligne Furness, Côté 100 Al., jaugeant 3728 tonneaux, partira de Dunkerque (tête de ligne) le 11 avril 1896. Aménagements spéciaux pour passagers de première et de deuxième classe et pour Emigrants

Pour fret, passage et tous renseignements s'adresser à

Dunkerque, à MM. H. Walbaum & Tosetti, agents généraux, 32 rue du Collège.

Paris, à MM. Widehen & Griffoulière, 15, place de la Madeleine, 8, rue du Port-Mahon, et 46, quai Jemmapes.

Montréal, à MM. David Torrance & Cie.

Québec, à D. MacPherson.

Prix des passages de Dunkerque à Québec et Montréal, comprenant nourriture et vin de table, 1ère classe, 265 et 365 fr. suivant position des cabines ; 2e classes, 165 et 215 fr., suivant position des cabines, 3e classe, émigrants, Québec, 120 fr, Montréal, 130 fr.

Prix du fret pour Québec et Montréal, 30 fr. pour marchandises de première catégorie, 20 fr. pour deuxième et 15 fr. pour troisième catégorie. Plus primage 10 o/o. Minimum du fret 22 fr.

Tarif des espèces, valeurs et pierres précieuses,  $\frac{3}{4}$  p.c. de la valeur ; au-dessus de 10,000 francs,  $\frac{1}{2}$  p.c. Bijouterie, orfèvrerie, horlogerie et marchandises à la valeur, 1 p.c. Les cachets de colis-valeurs devront être noyés dans le bois et apposés sur les jointures.

Petits colis et échantillons au-dessous de 5 kil. et jusqu'à 5 décimètres, 5 fr. de 5 à 25 kil. et jusqu'à 25 décimètres, 10 fr. de 25 à 50 kil. et jusqu'à 50 décimètres, 15 fr., de 50 à 100 kil. et jusqu'à 100 décimètres, 20 fr.

Composition du tonneau de la compagnie : marchandises solides de première et seconde catégorie, 700 kilos ; marchandises liquides en fûts, 900 litres ; marchandises liquides en caisses ou pauiers, 324 bouteilles ; marchandises de troisième catégorie, 1000 kilos.

Les marchandises ne pesant pas 250 kilos au mètre cube seront taxées suivant le prix de chaque catégorie au mètre cube.

### LE VERRE MALLEABLE

On annonce qu'un jeune ingénieur vient de découvrir un procédé permettant d'obtenir du verre malléable.

Il s'agit, paraît-il, d'une substance vitreuse, transparente, ayant toute l'apparence du verre fragile que nous connaissons, mais présentant de plus la faculté de se pétrir, de se modeler comme la terre glaise. Sous la seule pression des doigts, elle prend toutes les formes que l'on veut lui donner.

Une telle substance est naturellement incassable. Si un objet en verre malléable tombe sur le sol, il ne se brise pas, il se gondole, mais avec un peu d'habileté, il est facile de réparer l'accident. Une plaque de ce verre peut être fixée à la muraille au moyen de clous traversant sa substance.

On prévoit tous les usages auxquels le verre malléable peut être employé ; toute une série d'objets domestiques incassables, des carafes, des verres à boire, de la vaisselle pouvant tomber sans se briser.

On voit de plus, pour l'avenir, le verre malléable employé à la décoration intérieure et extérieure des maisons, à la fabrication d'une foule d'objets auxquels la transparence